

Le Président

Monsieur Édouard PHILIPPE
Premier ministre
Hôtel de Matignon
57, rue de Varenne
75007 PARIS

Paris, le 17 décembre 2018

Objet : soutien de Régions de France à la confédération des SCOP

Monsieur le Premier ministre,

La confédération générale des SCOP nous a alerté sur un amendement au PLF 2019 qui remet en cause un dispositif reconnu très utile sur nos territoires pour le financement des Sociétés coopératives et participatives (SCOP) : la **provision pour investissement (PPI)**. Cette dotation permet à ces sociétés de se constituer une provision équivalente à la part des résultats versés aux salariés. La PPI est utilisée pour la **réalisation d'investissements** dans les 4 ans de sa constitution.

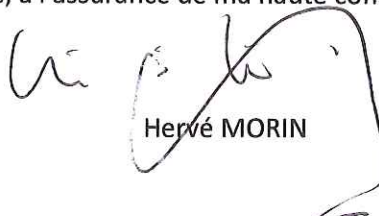
L'abrogation de l'article 237 bis A (II à IV) du Code général des impôts a été motivée, en 1^{ère} lecture à l'Assemblée Nationale, par le fait que le dispositif n'aurait plus d'utilité. Le constat que nous faisons dans nos territoires est l'exact contraire.

En effet, toutes les sociétés coopératives et participatives ont recours à la PPI en y affectant 40 à 45% de leurs résultats, représentant 72M€ en 2017. Ainsi, contrairement à ce qui a été exposé, la suppression du dispositif de provision pour investissement voté par les députés en 1^{ère} lecture aurait des conséquences graves pour l'investissement dans les 2.400 Sociétés coopératives et participatives et pour leurs 50.650 salariés.

Pour Régions de France, de manière plus générale, les SCOP sont des outils majeurs du développement économique local dans le cadre de la reprise ou de la transmission d'entreprise. Elles permettent d'ancrer les entreprises sur les territoires et d'y maintenir la richesse et l'emploi. Ce sont des modèles à encourager.

C'est pourquoi Régions de France soutient la Confédération générale des SCOP (CGSCOP) qui a déjà alerté, avec succès, les sénateurs sur le sujet. Régions de France soutient l'amendement qui a été repris et voté par les sénateurs et demande clairement le maintien du dispositif PPI. Nous souhaitons que les députés reviennent sur leur décision en seconde lecture afin d'éviter de mettre en péril un modèle robuste qui a fait ses preuves.

Je vous prie de croire, Monsieur le Premier ministre, à l'assurance de ma haute considération.



Hervé MORIN